

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO JOINT SILICONE HT**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic silicone hautes températures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3, H412

Aérosol 3, H229

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3. Autres dangers

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Des contaminants atmosphériques se forment lorsque la substance ou le mélange sont utilisés de la façon prévue.

Ce mélange contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT).

Ce mélange contient des substances considérées comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 17865-07-5 EC : 241-816-9 REACH : 01-2119966899-07	TRIACETOXY(PROPYL)SILANE	Skin Corr. 1B, H314 EUH071	1-< 3
CAS : 4253-34-3 EC : 224-221-9 REACH : 01-2119962266-32	SILANETRIOL, METHYL-, TRIACETATE	Skin Corr. 1C, H314 Acute Tox. 4, H302 EUH014	1-< 2.5
CAS : 556-67-2 EC : 209-136-7 (014-018-00-1) REACH : 01-2119529238-36	OCTAMETHYLCYCLOTETRA-SILOXANE	Repr. 2 (H361f) Aquatic Chronic 1 (H410) Flam. Liq. 3 (H226) PBT vPBT	0.01-< 0.05

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX : 607-002-00-6 CAS : 64-19-7 EC : 200-580-7 REACH : 01-2119475328-30 ACIDE ACETIQUE	Eye Irrit. 2 : 10% <= C <25% Skin Corr. 1A : C >=90% Skin Corr. 1B : 25% <= C <90% Skin Irrit. 2 : 10% <= C <25%	

(Texte complet des phrases H : voir la rubrique 16).

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un ophtalmologue.

En cas de contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Dioxyde de silicium.

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8.6.2.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la rubrique 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir rubrique 13 : Elimination.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre en place une ventilation adaptée. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un récipient fermé. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage (suite)

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C.

7.3. Utilisation finale particulière

Utilisation(s) particulière(s)

Bâtiment et travaux de construction. Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

De petites quantités de Acide acétique (CAS 64-19-7) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

Acide acétique (64-19-7)		
UE	Nom local	Acetic acid
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	25
UE	IOELV TWA (ppm)	10
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	50
UE	IOELV STEL (ppm)	20
France	Nom local	Acide acétique
France	VME (mg/m ³)	25
France	VME (ppm)	10
France	VLE (mg/m ³)	50
France	VLE (ppm)	20
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	25
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	38
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (ppm)	10
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	25
Espagne	VLA-EC (ppm)	20
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	50
Espagne	Nota	VLI
Noir de carbone (1333-86-4)		
France	VME (mg/m ³)	25
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	3
Belgique	Classification additionnelle	-
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	3.5

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une.

Equipement de protection individuelle

Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Protection des mains

- Porter des gants appropriés.
- Utilisation recommandée : Néoprène™, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle.
- Épaisseur des gants > 0.7mm.
- Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min.
- Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé.
- Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
- Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

- Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

- Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace.
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
- Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Aérosol
- Aspect : Pâte
- Couleur : Noir
- Odeur : Acide acétique

Propriétés

- Point de fusion / point de congélation : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité : Sans objet pour les liquides .
- Limites d'inflammabilité dans l'air
 - Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune donnée disponible
 - Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair . °C : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- pH : Non applicable. Insoluble dans l'eau.
- pH (en solution aqueuse) : Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)
- Viscosité cinématique : > 21 mm²/s
- Viscosité dynamique : Aucune donnée disponible
- Hydrosolubilité : Aucune donnée disponible. Le produit durcit avec l'humidité.
- Solubilité(s) : Aucune donnée disponible
- Coefficient de partage : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
 - Densité apparente : Aucune donnée disponible
 - Densité : 1.03 g/cm³
- Densité de vapeur : Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)
- Caractéristiques des particules
 - Granulométrie : Aucune information disponible
 - Distribution granulométrique : Aucune information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) : Aucune information disponible

Teneur en COV : Aucune information disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

L'échauffement provoque une augmentation de pression et introduit un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Ne pas congeler.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Incompatible avec les agents comburants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) : 86,862.50 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

Informations sur les composants

Nom	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Silanetriol, méthyl-, triacétate	LD50 = 1600 mg/kg (Rattus) OECD 401	-	-
Octaméthylcyclotérasiloxane	LD50 > 4800 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2400 mg/kg (Rattus) OECD 402	=36 g/m3 (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

Informations sur le produit					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)		6	Score du produit ≤ 1 Non irritant
				6	
				6 jours	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Par analogie à un autre produit semblable examiné: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 n'est pas exigé.).

L'évaluation des résultats d'essai a été effectuée conformément aux directives de la Commission 92/69 / CEE.

Informations sur le produit					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lapin	Oeil		6 jours	Score du produit ≤ 1 Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom	UE
Octaméthylcyclotérasiloxane	Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom/CAS	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Triacetoxy(propyl)silane 17865-07-5	EC50 (72h) : approx. 24 mg/l (Pseudokirchneriella subpicata)	LC50 (96h) = 108.89 mg/L	–	EC50 (48h) = 89.59 mg/L	–	–
Silanetriol, méthyl-, triacétate 4253-34-3	EC50 (72h) : >500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 (96h) >500 mg/l (Brachydaniorerio)	–	EC50 (48h) >500 mg/l (Daphnia magna)	–	–
Octaméthylcyclotérasiloxane 556-67-2	–	LC50 : >1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50 : >500mg/L (96h, Brachydaniorerio)	–	EC50 : =25.2mg/L (24h, Daphnia magna)	10	10

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Coefficient de partage
Triacetoxy(propyl)silane	1.23
Silanetriol, méthyl-, triacétate	-2.4
Octaméthylcyclotérasiloxane	6.49

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom	Evaluation PBT et vPvB
Triacetoxy(propyl)silane	La substance n'est pas PBT/vPvB
Silanetriol, méthyl-, triacétate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Octaméthylcyclotérasiloxane	Substance PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination (suite)

Catalogue européen des déchets

- 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- 15 01 04 emballages métalliques
- 16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AEROSOLS ASPHYXIANTS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2

14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.2



14.4. Groupe d'emballage

Néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementation UE

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable.

Polluants organiques persistants

Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 10/10
	Révision n°: 2
TECHNO JOINT SILICONE HT	Date : 31/07/2024
	Remplace la fiche : 07/09/2021
	304890

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Abréviations et acronymes :

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: International Air Transport Association

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: International Maritime Dangerous Goods

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle

BGW Valeur limite biologique

Plafond Valeur limite maximale

Sk* Désignation « Peau »

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3 :

EUH014 : Réagit violemment au contact de l'eau

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : toutes les rubriques +référence

Fin du document